



## OPERATION DE RELEVAGE D'UN FILET NON IDENTIFIE PRESENT DANS LA ZONE DE NON-PRELEVEMENT DE RIOU

Vendredi 16 septembre, le Parc national des Calanques et la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM des Bouches du Rhône) ont procédé conjointement à une opération de relevage d'un filet non identifié, présent dans la zone de non-prélèvement de Riou - Podestat - Pointe du Vaisseau.

Le repérage de ce filet a été possible grâce à un signalement auprès de l'Institut méditerranéen d'océanologie (MIO) via l'observatoire des engins de pêche perdus (Ghost-Med), mis en place à l'échelle de la façade méditerranéenne française.

L'engin de pêche concerné, d'une longueur d'environ 600 m, était posé sur le fond et non signalé en surface. Il s'agit soit d'un filet perdu et abandonné, soit un filet non marqué (contrairement aux exigences de la réglementation en vigueur) posé illégalement en zone de non prélèvement.

L'opération a mobilisé les nouveaux moyens de relevage embarqués de la DDTM et les plongeurs de l'Institut méditerranéen d'océanologie et du Parc national des Calanques.

Les filets abandonnés et non identifiés constituent autant d'atteintes significatives aux objectifs de préservation des ressources marines portés par le Parc national :

- ils constituent un déchet d'origine humaine en milieu naturel marin ;
- ils peuvent être responsables de « pêche fantôme », entraînant inutilement la mort d'organismes marins, sans que ceux-ci ne soient destinés à la consommation humaine (dans le cas présent, plus d'une centaine de poissons, morts ou vivants, ont été retirés du filet et rejetés à la mer, après avoir été identifiés et mesurés) ;
- ils sont susceptibles d'exercer des dégâts sur les habitats marins.

Enfin, les filets abandonnés sont susceptibles de représenter un danger pour la pratique d'activités nautiques comme la navigation ou la plongée.



Dans le cadre du contrat de baie de la métropole marseillaise, le Parc national des Calanques s'est engagé à développer une démarche globale de récupération des filets abandonnés. Le type d'opération effectué vendredi a donc vocation à se reproduire, en pleine coopération avec les services de l'Etat et les différents partenaires du Parc national.



(Photo sous-marine : © Ruitton S.)